

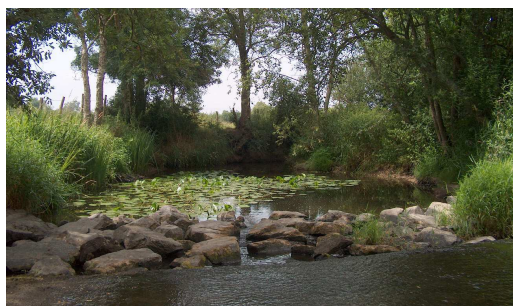


Établissement public du ministère chargé du développement durable

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un contrat pour la reconquête des milieux aquatiques du bassin versant de Grand Lieu

Claude Naud, président du Syndicat du bassin versant de Grand Lieu et Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, signeront le 20 octobre 2016 à Mormaison (85) à 11h30 un contrat territorial pour restaurer, reconquérir les milieux aquatiques du bassin versant de Grand Lieu.



L'Ognon



Jussie sur marais

Le contrat territorial préparé entre le Syndicat du bassin versant de Grand Lieu et l'agence de l'eau Loire-Bretagne associe l'ensemble des acteurs concernés : communes, agriculteurs, propriétaires riverains, élus, pêcheurs professionnels et amateurs, gestionnaires des réserves sur le lac de Grand Lieu...

Les signataires du contrat (le Syndicat du bassin versant de Grand Lieu, le Syndicat hydraulique Sud Loire, les communes de La Chevrolière, Pont Saint Martin, Legé, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil départemental de la Vendée) ont pour objectif, sur une période de 5 ans, de mettre en œuvre un programme d'actions ciblées sur la gestion des milieux aquatiques.

Ce programme d'actions s'inscrit dans un objectif général d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau telle que définit par le code de l'environnement (article L.211-1). Une étude préalable a permis d'établir, après concertation, un diagnostic partagé de l'état écologique des cours d'eau et du marais sur le territoire, afin de mesurer l'écart par rapport à l'atteinte des objectifs de bon état écologique définis à l'échelle des masses d'eau et sous bassin versant. Cette étude a permis de définir et chiffrer un programme pluriannuel afin de restaurer la morphologie des cours d'eau et atteindre, à terme, le bon état écologique. Les actions proposées s'inscrivent dans la continuité des actions déjà mises en œuvre par le Syndicat du bassin versant de Grand Lieu au cours des 5 dernières années, avec une réorientation de la priorisation des actions.

Les actions définies et inscrites au contrat territorial milieux aquatiques concernent 4 enjeux du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Logne, Boulogne, Ognon, Grand Lieu (Sage) : qualité physico-chimique et chimique des eaux, qualité des milieux aquatiques, zones humides, gestion intégrée du lac de Grand Lieu.

Les actions prioritaires concernent :

- sur les cours d'eau :

- restauration de la morphologie, continuité piscicole (aménagement des seuils, aménagement des petits obstacles au franchissement piscicoles), mise en place de clôtures et d'abreuvoirs, restauration des zones humides, entretien de la ripisylve.

- sur le marais du lac de Grand Lieu :

- lutte contre les espèces envahissantes (jussie, écrevisse), réduction du piétinement des berges (clôtures et abreuvoirs) et curage des douves

Leur coût prévisionnel est évalué à 2 387 572 euros qui seront pris en charge à 56 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne (1 336 043 €), 2,5 % (57 428 €) par le Conseil départemental de la Vendée également signataire.

Le Conseil départemental de Loire-Atlantique et le Conseil régional des Pays de la Loire contribueront respectivement à 3% (80 720 €) et 2% (52 550 €). Leur participation financière n'est connue que sur les deux premières années : 2016 et 2017.

Le suivi des milieux aquatiques tout au long du contrat et le bilan réalisé à son terme permettront de vérifier si les résultats sont au rendez-vous ou, si nécessaire, de réorienter l'action.

Le contrat territorial est le cadre privilégié d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Selon les enjeux des territoires, le contrat concerne un ou plusieurs thèmes : les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau, les zones humides ou la gestion quantitative. Il réunit les acteurs du territoire sur des enjeux identifiés et partagés et facilite la convergence des actions.

Contacts presse :

- Structure porteuse : Syndicat du Bassin versant de Grand Lieu, 02 40 78 09 17
Mr AUGERAU, patrick.augereau@sage-grandlieu.fr
Mr ANIZON, ludovic.anizon@sage-grandlieu.fr
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : Délégation Maine Loire-Océan Site de Nantes
Mme LE STRAT, 02 40 73 06 00, isabelle.lestrat@eau-loire-bretagne.fr